



La liste des entreprises concernées par cette fiche filière se trouve en annexe du document

Les chiffres clés de la filière

Pour les établissements TPE/PME, hors décret tertiaire

185 900 Etablissements

4 120
GWh/an

Consommation énergétique totale de la filière

Toutes énergies (Electricité, gaz, fioul, etc.) et tous usages (CVC, eau chaude, cuisson, équipements)

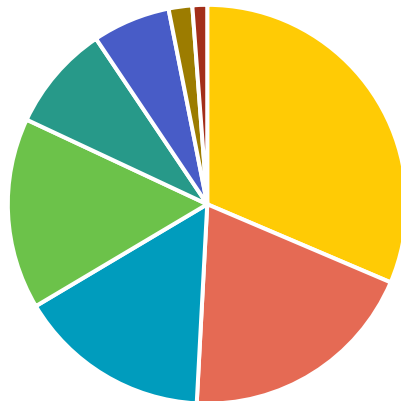
22 000
KWh/an

Consommation énergétique moyenne par établissement

3 300€
HT/an

Facture énergétique moyenne par établissement

Répartition moyenne de la consommation énergétique par usage



- Chauffage (31%)
- ECS (19%)
- Climatisation (16%)
- Eclairage (16%)
- Bien-être et esthétique (9%)
- Appareils de coiffure (6%)
- Ventilation (2%)
- Autre (1%)



Les leviers pour réduire sa consommation énergétique sur les principaux postes de dépenses



1. CHAUFFAGE : 31% de la consommation énergétique totale

Ecogestes

Equipements & Travaux

- Réglez un programme horaire sur votre thermostat de chauffage** afin de le faire fonctionner selon l'utilisation des locaux. Vous réaliserez des économies de chauffage importantes. (Source: ADEME)
 - Economies max : 20% de la consommation des équipements susmentionnés
- Purgez régulièrement vos radiateurs à eau chaude.** A chaque début de saison de chauffage, purgez vos radiateurs afin d'enlever l'air qui s'y accumule et qui nuit à ses performances. (Source: ADEME)
 - Economies max : 2% de la consommation des équipements susmentionnés
- Dégagez vos radiateurs obstrués** ainsi que les zones situées devant ou sur vos radiateurs afin de leur permettre de diffuser pleinement leur chaleur dans les pièces de votre local professionnel. (Source: ADEME)
 - Economies max : 15% de la consommation des équipements susmentionnés

AUTRES

- Compartimentez les zones ayant des températures différentes. (Source: ADEME)
- Régulez la température de chauffage en fonction des locaux : 19 degrés dans l'espace d'accueil de la clientèle (Obligation du plan de sobriété énergétique), 8 degrés dans les espaces de stockage. (Source: TotalEnergies)
- Fermez la porte de votre commerce (obligation du plan de sobriété énergétique).
- Vérifiez le respect des réglementations, notamment que les débits de renouvellement d'air ne soient pas trop élevés, ce qui peut engendrer des consommations supplémentaires « inutiles ». (Source: POUGET Consultants).

- Entretenez annuellement votre chaudière** à combustible (fioul, gaz, charbon ou bois) et **effectuez des analyses de combustion** afin d'optimiser son fonctionnement (obligation légale du 15 septembre 2019 pour les chaudières dont la puissance nominale est comprise de 4 à 400kW). (Source: ADEME)
 - Economies max : 12% de la consommation des équipements susmentionnés
 - Investissement : € (0-3 000€)
- Installez des robinets thermostatiques sur vos radiateurs** afin de pouvoir ajuster leur température à la main. (Sources: ADEME et FranceRénov)
 - Economies max : 6% de l'usage de la consommation des équipements susmentionnés
 - Investissement : € (0-5 000€)
- Remplacez votre chaudière gaz ou fioul vieillissante** pour une **chaudière à condensation, à bois, une chaudière hybride ou une pompe à chaleur**. (Sources: ADEME et POUGET Consultants)
 - Economies max : 25 à 30% d'économie d'énergie par rapport à une chaudière de 25 ans
- Remplacez votre pompe à chaleur** par un modèle récent plus économique et plus performant. Nous vous conseillons fortement de renouveler votre équipement **après 20 ans d'utilisation**. (Source: FranceRénov)
 - Investissement : €€€ (10 000€ et +)

AUTRES

- Isoler thermiquement les locaux en vérifiant notamment l'étanchéité et la qualité des joints, des portes et fenêtres. (Source: CMA)
- Installez un pilotage centralisé des appareils de chauffage/climatisation. (Source: CMA Ile de France)
- Privilégiez des systèmes peu inertiels et très réactifs sur la montée en température. (Source: POUGET Consultants)
- Installez un rideau ou un sas d'entrée de fermeture de la porte d'entrée. (Source: POUGET Consultants)
- Privilégiez les solutions de pompe à chaleur air/air dans vos zones d'accueil de la clientèle. (Source: ADEME)

Les leviers pour réduire sa consommation énergétique sur les principaux postes de dépenses



2. EAU CHAUDE SANITAIRE : 19% de la consommation énergétique totale



AUTRES

- Installez des mitigeurs thermostatiques pour régler l'eau directement à la bonne température. (Source : CMA Région Centre)
- Faites détartre votre chauffe-eau par un professionnel. Cela peut vous permettre de faire jusqu'à 30% d'économie d'énergie pour 3mm de tartre enlevés sur la résistance, et de prolonger la durée de vie de l'équipement. (Source : CMA)
- Déclenchez votre ballon d'eau chaude en heures creuses pour réduire vos dépenses, si votre abonnement électrique le permet. (Source : Paris Commerce Energie)
- Réglez la température du chauffe-eau à 55° pour diminuer le temps de préchauffe. (Source : CNIDEP)
- Placez le ballon d'eau chaude à la verticale plutôt qu'à l'horizontale (Source : CNIDEP)

- **Installez des équipements de robinetterie permettant de limiter le débit** (mousseur, douchette, aérateur, etc.) tels qu'un système hydro-économe ou de régulateurs de jet auto-régulés. Ces dispositifs permettent d'économiser sur la consommation d'eau chaude. (Source : Office international de l'eau)
 - Economies max : 25% de la consommation des équipements susmentionnés
 - Investissement : € (0-5 000€)
- **Si vous avez une chaudière à gaz : Remplacez-la par une chaudière à gaz de type basse température** pour votre production de chauffage et d'eau chaude sanitaire. (Source : ADEME et FranceRénov)
 - Economies max : 15% de la consommation des équipements susmentionnés
 - Investissement : €€€ (10 000€ et +)
- **Si votre chauffe-eau est indépendant : Installez un chauffe-eau thermodynamique**, qui fonctionne sur le principe d'une pompe à chaleur et qui offre de bonnes performances énergétiques. (Source : ADEME)
 - Economies max : 70% de la consommation des équipements susmentionnés
 - Investissement : €€€ (10 000€ et +)

AUTRES

- Installez une pompe à chaleur en remplacement de votre ancienne chaudière. (Source : ADEME)
- Investissez dans un système de récupération des calories sur l'évacuation des eaux usées pour préchauffage de l'ECS. (Source : vivonslenergieautrement.fr)

Les leviers pour réduire sa consommation énergétique sur les principaux postes de dépenses



3. CLIMATISATION : 16% de la consommation énergétique totale



Ecogestes



Equipements & Travaux

- Optimisez votre température de climatisation** par rapport à la température extérieure, mais aussi à votre type d'activité. Si vous effectuez des tâches sédentaires, il est déconseillé de dépasser une différence de température de plus de 8°C avec l'extérieur. (Source : ADEME)
 - Economies max : 6% de la consommation des équipements susmentionnés
- Programmez votre climatiseur en fonction de vos horaires d'ouverture.** Régler la fonction de programme horaire sur votre système de climatisation vous permettra de planifier des ajustements de température en fonction des plages horaires d'occupation. (Source : ADEME)
 - Economies max : 10% de la consommation des équipements susmentionnés
- Dégagez l'espace autour du condenseur de votre climatisation.** Vérifiez qu'il y a un espace suffisant autour du condenseur de votre climatiseur (partie généralement visible permettant la ventilation de l'appareil) pour qu'il fonctionne de manière optimale. Une distance d'un mètre est recommandée. (Source : CCI Oise)
 - Economies max : 20% de la consommation des équipements susmentionnés

AUTRES

- Ouvrez les fenêtres aux heures les plus fraîches (tôt le matin, ou la nuit quand c'est possible) plutôt que de surventiler en journée. (Source : CMA Occitanie)
- Fermez les portes et fenêtres, et utilisez des protections solaires, aux heures les plus chaudes et quand la climatisation fonctionne. (Source : CMA Occitanie)
- Ne climatisez pas votre local si la température est inférieure à 26 degrés (Obligation du plan de sobriété énergétique).

- Faites entretenir périodiquement vos installations de climatisation par un professionnel agréé.** (Source : POUGET Consultants)
 - Economies max : 30% de la consommation des équipements susmentionnés
- Remplacez votre climatiseur ancien par une pompe à chaleur,** beaucoup plus économique, qui vous permettra également d'assurer les fonctions de chauffage. (Source : ADEME)
 - Economies max : 50% de la consommation des équipements de climatisation et de chauffage

AUTRES

- Raccordez votre bâtiment à un réseau de froid si possible. (Source : ADEME)
- Installez des protections solaires type brises soleil, stores et films soleil pour limiter les apports de chaleur de l'extérieur et l'utilisation de la climatisation. (Source : CMA Bourgogne Franche Comté)
- Isolez thermiquement les locaux en vérifiant notamment l'étanchéité et la qualité des joints, des portes et fenêtres. (Source : CMA)

Les leviers pour réduire sa consommation énergétique sur les principaux postes de dépenses



4. ECLAIRAGE : 16% de la consommation énergétique totale



Ecogestes

- Nettoyez et dépoussiérez régulièrement vos ampoules et luminaires** afin de bénéficier du meilleur éclairage possible sur votre lieu de travail et de limiter l'utilisation d'éclairages d'appoint. (Source : ADEME)
 - Economies max : 2% de la consommation des équipements susmentionnés
- Eteignez les lumières lorsque les locaux sont inoccupés** durant la nuit ou sur vos plages de fermeture (vitrines notamment), tout en vous conformant aux normes en vigueur. (Source : ADEME)
 - Economies max : 30% de la consommation des équipements susmentionnés

AUTRES

- Privilégiez la lumière naturelle comme par exemple des puits de jours. (Source : ADEME)
- Eclairiez des zones de votre commerce de manière différente en fonction des activités et utilisez des éclairages d'appoint lorsque nécessaire. (Source : ADEME)
- Privilégiez des couleurs claires pour les murs et les revêtements afin de mieux diffuser la lumière. (Source ADEME)



Equipements & Travaux

- Installez un détecteur de luminosité** : ce système permet d'ajuster la puissance ou l'extinction de vos éclairages en fonction des arrivées de lumière naturelle. (Source : ADEME)
 - Economies max : 20% de la consommation des équipements susmentionnés
 - Investissement : € (0-5 000€)
- Installez des détecteurs de présence** pour vos éclairages dans les locaux dont vous faites une utilisation occasionnelle (stockage, local technique, sanitaires etc.). (Source : ADEME)
 - Economies max : 25% de la consommation des équipements susmentionnés
 - Investissement : € (0-5 000€)
- Installez un système de zoning d'éclairage** pour les locaux les plus grands, et ayant un accès à la lumière extérieure. Cela permet de n'allumer qu'une partie des luminaires lorsque la luminosité du local suffit. (Source : ADEME)
 - Economies max : 30% de la consommation des équipements susmentionnés
 - Investissement : €€ (5 000-10 000€)
- Remplacez vos éclairages obsolètes par des systèmes à LED** : lorsque c'est possible, remplacez vos éclairages halogènes, incandescents ou vos tubes fluorescents par des systèmes LED, qui possèdent une meilleure performance énergétique. (Source : ADEME)
 - Economies max : 50% de la consommation des équipements susmentionnés
 - Investissement : € (0-5 000€)

Pour aller plus loin : Les tendances de la filière

QUELQUES CHIFFRES

- Selon une étude reprise par Biblond, **97%** des clients de salons de coiffure estiment que **le développement durable est important**, et près d'une moitié d'entre eux considère qu'il s'agit même d'une priorité.
- **Plus de 50%** des français sont prêts à changer de salon de coiffure pour se rendre dans **un salon engagé ou « vert »**.
- On recense 31 salons de coiffure « bio » sur Moncoiffeurbio.com.

LABELS & NORMES

- La norme internationale **ISO 26 000**, permet de reconnaître la mise en œuvre d'une démarche responsable à travers plusieurs leviers: qualité de vie au travail, prévention de la pollution, gestion des déchets, contribution au développement local etc.
- Le label **« Votre institut responsable pour une beauté durable »**, créé par la CNAIB-SPA permet de reconnaître les professionnels de l'esthétique ayant une démarche responsable.
- **« Mon coiffeur s'engage »** est un label élaboré par l'AFNOR et ECOCERT en 2009. Il incite à réduire les consommations énergétiques, prévient des risques liés à la santé et encourage à utiliser les produits moins chimiques et moins polluants. Aujourd'hui près de 100 salons l'ont obtenus.

PRATIQUES ECO-RESPONSABLES

- Utiliser des produits naturels et/ou labellisés: produits coiffants, soins corporels et produits d'entretien non toxiques, bio ou naturels (ex: COSMEBIO, BDIH, NF Environnement, Ecolabel Européen etc.)
- Réutiliser les bouteilles et flacons: après avoir acheté un produit, les clients peuvent revenir et remplir leur flacon vide en salon ou en institut
- Favoriser l'accès du salon/ de l'institut aux personnes à mobilité réduite
- Utiliser des douchettes pour réduire votre consommation d'eau (et réduire considérablement votre facture)
- Prévoir une bonne aération et ventilation générale pour renouveler l'air et ainsi diminuer la densité des polluants dans les locaux
- Couvrir votre spa avec une couverture thermique et une protection au sol, afin de le rendre jusqu'à 40% plus économe en énergie
- Pour les spas extérieurs, placer votre spa sous un auvent ou près d'un brise-vent





ANNEXE

Entreprises concernées par la filière

Le code à 4 chiffres et une lettre suivant le nom de la filière fait référence au code NAF (ex: 4789Z)

Entretien corporel (9604Z)
Soins de beauté (9602B)
Coiffure (9602A)
Autres services personnels n.c.a. (9609Z)